
Don annoncé par le citoyen Debouvant, agent national près le district d'Arnay-sur-Arroux, d'argenterie provenant des églises, lors de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don annoncé par le citoyen Debouvant, agent national près le district d'Arnay-sur-Arroux, d'argenterie provenant des églises, lors de la séance du 7 nivôse an II (27 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 384;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37567_t1_0384_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Certifié conforme aux feuilles journalières à nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris.

« CAILLIEUX; GODARD, MENNESSIER, MASSE. »

La Société populaire d'Auvillar, département de Lot-et-Garonne, félicite la Convention nationale sur ses travaux; elle l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que les ennemis de la République aient morcé la poussière, et reconnu la souveraineté du peuple; elle l'engage aussi à supprimer les traitements des ministres de tous les cultes (1).

Les membres du comité révolutionnaire et de surveillance de la commune de Compiègne annoncent que les dons faits pour les défenseurs de la patrie et qu'ils ont entre les mains, s'élèvent à 1,283 chemises, 43 paires de bas, 17 paires de souliers, 51 paires de guêtres, 48 draps et 662 liv. 5 sols en numéraire.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre des membres du comité révolutionnaire et de surveillance de Compiègne (3).

Au Président de la Convention nationale.

« Compiègne, 5 nivôse l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Un décret nous a appelés à secourir nos frères d'armes. Leur situation pénible a été sentie; les aider est devenu un besoin et, pour les soulager, il ne nous a fallu qu'écouter notre sensibilité et notre cœur. Non seulement l'égoïste a appris un instant à s'oublier lui-même, non seulement l'homme riche a connu qu'il était beau de se dessaisir, mais le pauvre même n'a plus vu sa nudité personnelle quand il s'est agi de couvrir celle de son généreux défenseur. Telle est la peinture que viennent de mettre sous nos yeux les offrandes multipliées déposées tant dans notre sein qu'au district et à la Société populaire, et dans lesquelles les campagnes environnantes ont eu la plus grande part. Nous vous annonçons donc que nous avons entre les mains :

« Chemises.	1.283
« Bas.	43 paires.
« Souliers.	17 —
« Guêtres.	51 —
« Draps.	48 —
« Argent.	62 livres 5 sols.

« C'est ainsi que tandis que sur la montagne nos dignes représentants sont occupés à nous tracer une route ferme et républicaine, nous travaillons de notre côté à la semer d'actions faites pour l'embellir et pour l'honorer; mais pour que notre marche soit longue et certaine,

restez, représentants augustes, où la confiance veut que vous demeuriez encore, et ne souffrez point que l'absence de l'astre nous plonge dans la nuit.

« Les membres du comité de surveillance et révolutionnaire du district de Compiègne. »

(Suivent 9 signatures.)

Le citoyen Pierre Debouvant, faisant fonction d'agent national près le district d'Arnay-sur-Arroux, annonce qu'il envoie au directeur de la Monnaie de Paris une tonne contenant 142 marcs d'argenterie, provenant des églises de ce district.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

La Société populaire du Mont-de-l'Égalité, ci-devant Faramoutier, annonce que décadi prochain, 10 nivôse, elle fera l'inauguration des bustes des deux premiers martyrs de la liberté, Lepeletier et Marat, et qu'elle procédera à la plantation de l'arbre de la liberté.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre de la Société populaire du Mont-de-l'Égalité, ci-devant Faramoutiers (3).

La Société populaire du Mont-de-l'Égalité, ci-devant Faramoutiers, aux représentants du peuple à la Convention nationale.

Du Mont-de-l'Égalité, ci-devant Faramoutiers, le 3 nivôse de l'an II de la République française une et indivisible.

« La Société populaire du Mont-de-l'Égalité, ci-devant Faramoutiers, jalouse de manifester les sentiments de l'amour républicain dont elle est et sera toujours animée, ne peut en donner de preuve plus sincère qu'en faisant placer dans le lieu de ses séances les bustes des deux martyrs de notre liberté, Lepeletier et Marat, sur les traces desquels elle a juré de marcher. Leurs ombres chéries lui rappelleront sans cesse que son devoir est de combattre les tyrans, d'anéantir les fanatiques et de maintenir à toujours la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République.

« C'est avec la conviction intime d'obtenir votre approbation, qu'elle a l'honneur de vous faire part que décadi prochain 10 nivôse, elle fera l'inauguration de ces deux bustes et la plantation d'un arbre de liberté, auprès duquel seront brûlés tous les titres de féodalité, les armoiries et les misérables reliques du fanatisme qui, tout à l'heure, a voulu montrer son masque hideux, et est rentré dans le néant grâce aux mesures actives et vigoureuses qu'ont employées les représentants du peuple actuel-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 118.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 118.

(3) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 886, pièce 28.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 118.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 118.

(3) *Archives nationales*, carton C 289, dossier 889, pièce 17.